



Jean-Pierre Tétu
Candidat à l'élection cantonale
Amiens Sud-Ouest - Pont de Metz

42 rue de la République
80000 AMIENS
contact@jeanpierretetu.fr
06 06 79 12 21 81

Amiens, le 7 mars 2011

Objet : Réponse au questionnaire de l'association Le Dialogue Messipontin

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre lettre ouverte ainsi que de votre questionnaire concernant plusieurs problématiques sur la commune de Pont de Metz et vous invite à prendre connaissance des éléments de réponse ci-dessous.

Au sujet des déplacements et de la circulation, il convient d'apporter des solutions réalistes et respectueuses de l'environnement. Aujourd'hui, dans un contexte urbain complexe, il faut reconsidérer la place de la voiture et globalement questionner l'offre de déplacement et de transport des personnes et des marchandises.

À ce jour, notre canton est déjà trop touché par les trafics de transit et les voitures qui engendrent des nuisances sonores, des embouteillages et de la pollution. Pourtant, des voix s'élèvent pour demander des accès routiers supplémentaires. J'estime au contraire que **la meilleure solution réside dans un réseau de transports en commun performant**. C'est dans la complémentarité entre infrastructures routières modernes et solutions de circulation douce que notre territoire améliorera sa qualité de vie.

Je soutiendrai le prolongement de la ligne de bus N°7 en direction du CHRU. Cependant, j'insisterai davantage sur la nécessité de repenser globalement le réseau de transports. Le réseau de bus métropolitain dont nous disposons actuellement se révèle obsolète et inadapté, aussi bien pour les activités que sur l'aspect résidentiel. Le plan de déplacement urbain comprenait déjà un projet de site propre (TCSP), qui doit être poursuivi mais doit également favoriser le développement de plusieurs lignes à très haut niveau de service, notamment dans les zones denses. Cette politique de transports en commun doit s'accompagner d'une politique de stationnement très volontariste, notamment en créant de vrais parkings relais en périphérie de villes, à proximité des terminus de lignes de TCSP. Afin d'améliorer le service de transports publics dans l'ensemble du département, y compris la desserte du CHU, le Conseil général met en place un syndicat mixte départemental des transports. Celui-ci permettra une meilleure coordination des autorités organisatrices de transports (SNCF, Amétis, réseau départemental de transport par autocars).

Enfin, je suis évidemment favorable à la création de trottoirs et de pistes cyclables à Pont de Metz ; il appartient à la commune et à la Métropole de réaliser ces aménagements.

Ensuite, vous soulevez des points très importants concernant l'**urbanisme** :

→ **Le projet INTERCAMPUS** représente effectivement un enjeu important. La qualité de l'environnement est évidemment un critère qui doit être pris en compte. À ma connaissance, le projet ne prévoit pas une résidence pour personnes âgées mais une **résidence d'accueil pour des seniors autonomes, ainsi que**

des logements intergénérationnels et des locaux tertiaires.

À mon sens, les technologies actuelles permettent tout à fait de réaliser des bâtiments qui assurent une bonne qualité sonore. Concernant l'intégration paysagère, elle est tout à fait possible, le projet se situant dans la continuité urbaine d'INTERCAMPUS. De plus, ce site sera desservi par le futur transport en commun en site propre, permettant ainsi une mobilité durable pour les résidents qui le souhaitent.

Il conviendrait néanmoins de mettre en place, comme pour d'autres projets réalisés sur Amiens, une démarche exemplaire de concertation des habitants.

→ **BOREALIA** est un projet d'aménagement global qui vise à rééquilibrer le développement de l'agglomération amiénoise sur sa façade ouest. **La réalisation de cet aménagement repose sur des principes de mixité, de développement durable et de management environnemental.**

La première tranche d'intervention concerne la ZAC Renancourt, au sud de l'avenue de Grâce jusqu'au rond point du Coup de couteau. Elle met en œuvre un programme de logements, d'équipement commercial de proximité et d'hôtellerie. La frange de l'avenue de Grâce accueillera un ensemble d'immeubles à vocation d'activité économique (tertiaire et artisanat). La perspective de concrétisation est à court terme (2 à 5 ans).

Au nord de l'avenue de Grâce, en façade de l'autoroute A16, s'implantera à échéance de 2 ans un éco-parc technologique (40 hectares) principalement dédié à l'habitat durable (éco-matériaux, éco-construction, domotique....) dont les entreprises de tailles raisonnables ne constituent nullement un risque industriel. **La vigilance est toute particulière en ce qui concerne la gestion environnementale de cette zone** (déchets, traitement de l'eau, énergie, paysage, architecture, transports intérieurs, desserte, services au salariés....).

L'extension de cet éco parc au sud de l'avenue de Grâce ne s'entend que dans un troisième temps sur une partie ouest du territoire de Pont de Metz. L'échéance est à moyen terme (5 à 10 ans). Dans le même temps, les terrains maîtrisés par le syndicat mixte Europamiens sur le territoire de Pont de Metz dans le périmètre de protection du captage d'eau (lieu dit « à l'échelle ») font l'objet d'une négociation en vue de leur **mise à disposition pour l'implantation de maraichers et d'agriculteurs bio travaillant en circuit court.**

En ce qui concerne **la fiscalité**, je suis en faveur d'une stabilisation des impôts. Le Conseil général de la Somme a déjà réalisé des économies considérables quant à son fonctionnement, par exemple en limitant le train de vie des élus ou encore les dépenses liées à la communication. L'Etat nous a privé d'une des recettes les plus dynamiques : la taxe professionnelle. De plus, celui-ci n'a pas versé les compensations dues au département dans le cadre du transfert d'un certain nombre de compétences (RSA, PCH, APA...). Sur la période 2002-2010, cela représente plus de 100 millions d'euros, que le Conseil général de la Somme réclame aujourd'hui à l'Etat, par voie de justice. L'ensemble des Conseils généraux de France est en situation difficile, qu'ils soient de droite ou de gauche, et **il appartient bien à l'Etat de faire jouer la solidarité nationale.**

Concernant **l'emploi local**, il me semble que les ZAC INTERCAMPUS et BOREALIA peuvent apporter **des débouchés d'emplois plus durables et non délocalisables pour les Messipontins.** De plus, la mise en place du réseau de transports en commun du XXIème siècle offrira à terme une mobilité facilitant ainsi l'accès au bassin d'emplois de l'agglomération amiénoise.

Vous m'interrogez également sur **le développement durable**. En tant qu'élu écologiste, je me montre particulièrement attentif à ces questions et je constate aujourd'hui que le Conseil général a su intégrer des critères de développement durable de façon transversale dans toutes ses politiques. Je me permets de vous préciser que les subventions départementales sont d'ores et déjà majorées de 5 % si les bénéficiaires respectent un certain nombre de critères liés au développement durable. L'élaboration actuelle du Plan départemental Climat - Energie nous permettra très prochainement de **conditionner les aides à des critères de performance énergétique**, comme c'est déjà le cas dans le secteur du logement.

À propos de **l'éducation**, au sujet du collège Jean-Marc Laurent, le Conseil général a fait réaliser des travaux de rénovation de la toiture et lancera très prochainement un marché pour la rénovation des sanitaires. D'autre part, les élèves de 6ème et de 5ème de ce collège bénéficient d'ores et déjà d'un double jeu de manuels scolaires, comme l'ensemble des collégiens de la Somme. En outre, **les collèges se mettent à l'heure numérique** et ils seront équipés dès 2012 de tableaux blancs interactifs, d'ordinateurs et de lecteurs MP3, avec une généralisation des espaces langues et l'expérimentation des tablettes interactives.

Toutes ces questions retiennent mon attention et je vous propose d'y revenir plus en détails au cours d'une réunion publique. Aussi, **j'invite les Messipontins à participer à cette réunion qui aura lieu le mardi 15 mars prochain, salle du Petit Terroir (à la mairie) à partir de 20 heures.**

Très cordialement,

Jean-Pierre Tétu

